

Pétition de deux citoyens de Villefranche-sur-Saône qui se défendent d'avoir calomnié les autorités constituées de Commune-Affranchie, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de deux citoyens de Villefranche-sur-Saône qui se défendent d'avoir calomnié les autorités constituées de Commune-Affranchie, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 118;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30304_t1_0118_0000_8

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Pour les dons précieux que nous versent vos
 [mains
 n'attendez pas de nous le stérile langage
 d'un froid remerciement, trop indigne de
 [vous.
 Vos souliers fouleront les cadavres infames
 Des monstres qui bientôt tomberont sous nos
 [coups,
 Et s'il est un désir qui peut charmer nos
 [âmes,
 C'est de pouvoir, vengeurs de notre Liberté,
 Vous dire, après avoir bravé le sort funeste,
 Frères, vois ces lambeaux... ce linge ensan-
 [glanté...
 Des dons que tu m'as faits c'est le glorieux
 [reste !

Suivent les signatures : Cavrois (cap^e), Dupont (lieut^e), Lion (adjud^e), Boucher (cap^e), Brezet-Masse (sergt^e-major), Grisel (cap^e), Delattre (Command^t), Louis Bellard.

P.c.c. : LAGARDE, GLACHANT, OLIVE, PICOT, JOSSE, DUVAL, J. B. SANSON, GONDRAN, GUILLY, MARCOUT.

[Extrait du Conseil d'administrⁿ du 1^{er} b^{on} de la Somme]

Nous soussignés, membres composant le conseil d'administration dudit 1^{er} bataillon de la Somme ; certifions avoir reçu des citoyens Raingo et Olive, membres de la Société populaire d'Abbeville, envoyés par elle, en qualité de commissaires pour délivrer audit bataillon en don patriotique : 300 paires de souliers carrés, bien ferrés et bien conditionnés, 50 paires de bas de laine drapés neufs, 5 autres paires de laine vieille, et 2 paires de bas de fils neufs, 5 paires de guêtres de toile et deux paires d'étoffe noire, 11 cols noirs, 2 de basin blanc, 35 chemises en partie garnies, 12 autres chemises pour pansemens et charpie, 3 habits uniformes, 3 vestes de drap blanc, 2 culottes aussi blanches sans doublure, un chapeau, 5 gibernes, un sabre avec ceinturon, 4 aulnes de serge bleue pour faire pantalon,

Lesquels objets ont été par nous reçus en bon état et distribués aux volontaires du bataillon, conformément au désir de la Société populaire d'Abbeville, et en présence des dits citoyens Raingo et Olive ; en foi de quoi nous leur avons signé le présent revêtu du cachet du bataillon à l'effet de servir de décharge aux dits citoyens commissaires et au citoyen Domont voiturier conducteur des effets désignés en l'autre part.

[Bouchain, 5 vent. II]. Suivent les signatures Moignez (cap^e), Verrier (quartier-m^e), L'Ainé (cap^e), Delattre (command^t), Dupont (lieut^e), Grisel (cap^e), Bertoux (lieut^e), Brerole.

P.c.c. : par la Société popul. d'Abbeville
 [Mêmes signatures que ci-dessus]

30

L'administrateur provisoire des domaines nationaux adresse à la Convention les états de ventes d'immeubles d'émigrés, dans 153 districts qui se sont élevées à 19 711,107 liv. 10 sols, sur une estimation de 9 168,880 liv. 5 sols 2 deniers.

Insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIII, 51.

L'administrateur provisoire des domaines nationaux annonce que les notes sommaires des ventes d'immeubles nationaux provenant d'émigrés, qui lui sont parvenues dans le cours de la première décade de ventôse, présentent, suivant les adjudications prononcées dans 153 districts, et qui se sont élevées à 19 millions 711,100 liv. 10 s., sur l'estimation de 9 millions 618,880 livres 5 sols 2 deniers, un excédant de 10 millions 92,227 liv. 4 s. 10 den. sur les estimations. On voit, tant par ce résultat, que par celui des états précédemment remis sous les yeux de la Convention, que les adjudications desdits biens, prononcées dans 358 districts situés dans l'étendue de 83 départemens, ont produit 147 millions 594,250 liv. 12 s. 8 den., et ont excédé de 74 millions 317,472 liv. 1 s. 7 den., le montant des estimations (1).

31

Deux citoyens de la commune de Villefranche, accusés d'avoir inculpé les autorités constituées de Commune-Affranchie, en réclamant la liberté d'un de leurs concitoyens, assurent la Convention de la pureté de leurs sentimens, et qu'ils n'ont été guidés que par le désir de faire rendre justice à un bon républicain.

Insertion au bulletin (2).

[S.l., 14 vent. II] (3)

« Représentans du peuple !

Des citoyens de la commune de Villefranche-sur-Saône se présentèrent le 24 pluviôse à la barre pour réclamer en faveur d'un de leurs concitoyens dont le civisme est attesté par des preuves aussi évidentes que multipliées (4).

Cette pétition ne contient aucune inculpation contre les autorités constituées de Commune-Affranchie ; aucune idée d'intrigue, aucune espèce de sollicitation particulière, n'ont lieu de leur part.

L'amour de la patrie, le désir de lui conserver un homme qu'ils croient bon républicain, parcequ'il l'ont vu constamment agir et parler dans le sens patriote et révolutionnaire.

Ce sont là, citoyens Représentans, les seuls et uniques motifs qui ont décidés leurs démarches.

Législateurs, ils vous le jurent en bons sans culottes, dignes de l'honneur de la séance que vous daignâtes leur accorder.

Malgré la pureté de leurs sentimens, ils sont inquiétés et inculpés comme calomniateurs. Ces républicains grands et forts ne peuvent ni de doivent rester entachés à vos yeux.

C'est pourquoi citoyens représentans ils vous prient d'accueillir cette expression de leur véritable sentiment et d'en donner insertion au Bulletin.

Vive la République ! Vive la Montagne ! »

CAMPRON, BUSSON-DURIEUX.

(1) B^{on}, 16 vent. ; *Débats*, n° 535, p. 242 ; *Ann. patr.*, n. 1917 ; *C. Eg.*, n° 566 ; *Rép.* n° 77 ; *Mon.*, XIX, 642 ; *J. Sablier*, n° 1181 ; *J. Fr.*, n° 529 ; *M.U.*, XXXVII, 264.

(2) P.V., XXXIII, 51. B^{on}, 16 et 20 vent.

(3) C. 295, pl. 989, p. 23.

(4) Voir *Arch. parl.*, LXXXIV, n° 67, p. 635.